



UNIVERSITÉ A2

Les professeurs n'iront pas en grève avant Noël

ENTREPRISE A5

Les produits R. Bossé d'Asbestos choisis pour figurer sur Broadway



15 ANS APRÈS B1

«Le Québec revient au scénario des années 70»



Michel Clair était élu député du PQ dans Drummond, il y a 15 ans aujourd'hui. Il se penche sur cette page de l'histoire.

TABLOÏD SPORTS

Le Tricolore annule avec les Whalers

Moog et les Bruins défont les Nordiques

À LIRE DEMAIN

La population de chevreuils fait un bond en Estrie



MÉTÉO A2

(319e jour de l'année)

**Nuageux: 6 à 1 C
Lever du soleil: 6h45
Coucher du soleil: 16h18
Demain: nuageux**

Un Noir tué après une poursuite

□ La tragédie impliquant les policiers de Montréal relance aussitôt le débat sur le racisme

Montréal (PC)

Un autre jeune Noir, Osmond Seymour Fletcher, âgé de 26 ans, a trouvé la mort, hier, à la suite d'une tentative d'arrestation effectuée par des policiers de la Communauté urbaine de Montréal.

La mort tragique du jeune homme, qui était apparemment armé et qui était recherché par la police de Toronto relativement à une affaire de drogue, a spontanément relancé le débat houleux sur les relations entre les policiers et les minorités raciales.

Un débat qui commençait à peine à baisser d'intensité depuis le décès de Marcellus François, abattu par erreur par un tireur du groupe technique de la CUM, le 3 juillet dernier.

Et ironiquement, cet incident est survenu trois semaines, jour pour jour, après que Fletcher eût affirmé, devant les caméras de la télévision anglaise de Radio-Canada, le 24 octobre, que lui et plusieurs autres Noirs étaient fouillés presque systématiquement lorsqu'ils rencontraient des policiers dans la rue.

Les faits

Selon la version préliminaire des événements, diffusée par la police de la CUM, Fletcher aurait retourné son arme contre lui, hier matin, après que des policiers eurent tenté de l'arrêter, une explication contestée par de nombreux Noirs sur les lieux de la tragédie.

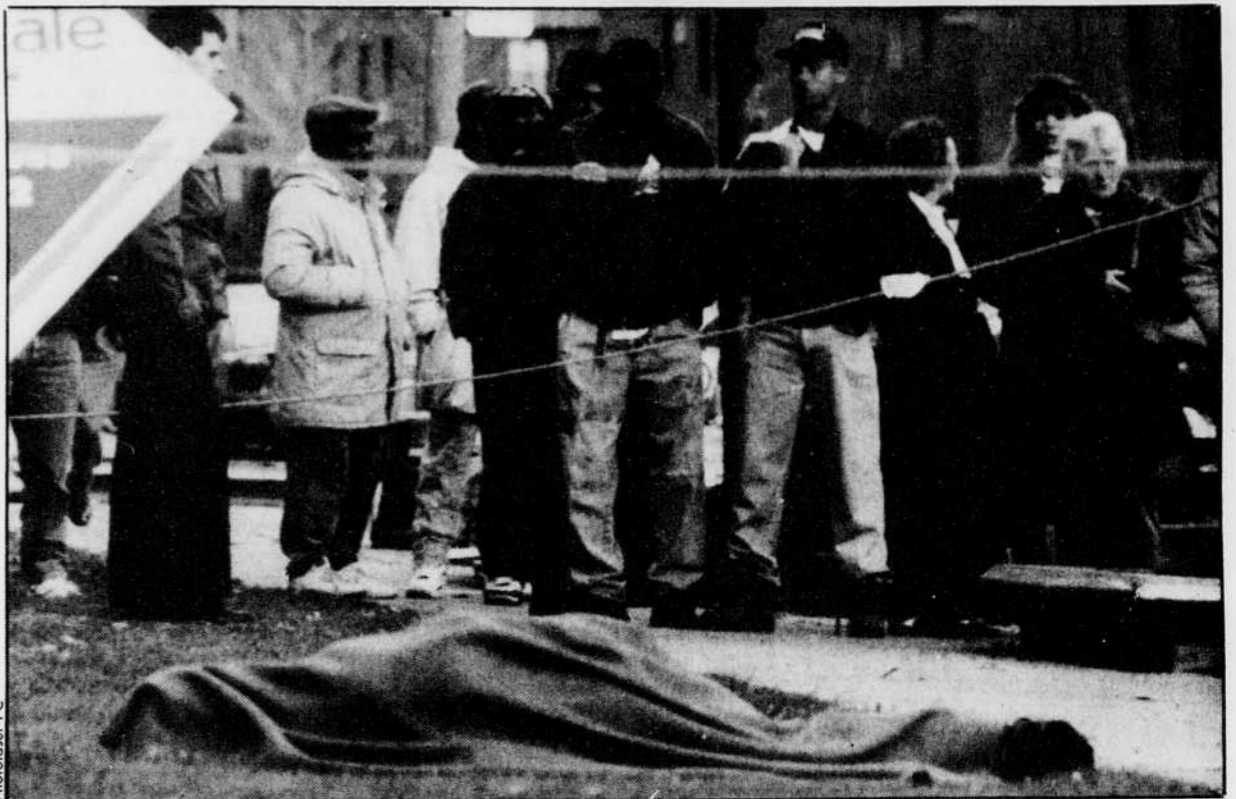
L'incident a pris naissance vers 11 h lorsque deux policiers du district 24, de la CUM, ont suivi un individu qui marchait dans la rue en trimbalant une arme à feu, rue Saint-Jacques, dans le quartier de la Petite-Bourgogne, à forte prédominance afro-américaine.

Selon la Sûreté du Québec, qui mène l'enquête, les policiers avaient une autre raison de s'intéresser à Fletcher: l'un d'eux avait cru reconnaître en lui un suspect dont la photo paraissait sur un mandat d'arrestation valide au Canada.

Fletcher était soupçonné de trafic et de possession de cocaïne et ce mandat avait été émis pour défaut de comparaître. La Presse a également appris qu'un mandat avait été émis contre lui, dès 1985, par Immigration Canada. Son dossier judiciaire comprenait aussi des accusations de vol qualifié, d'introduction par effraction et de recel.

Toujours selon la SQ, le suspect aurait refusé d'obtempérer lorsque les policiers lui ont demandé de s'identifier et aurait pris la fuite à pied. Il aurait tenté d'immobiliser deux autos qui passaient par là en pointant une arme dans leur direction, mais les deux conducteurs auraient accéléré pour lui échapper.

A quelques intersections de là, soit à l'angle du boulevard Georges-Vanier et de la rue Saint-Jacques, des agents auraient finalement réussi à coincer Fletcher qui, à quelques reprises, a pointé son arme dans leur



Le corps du jeune Noir de 26 ans est resté à l'endroit exact où il a perdu la vie, sur une pelouse privée, pendant plus de deux heures et demie. De temps en temps, des injures étaient lancées aux policiers.

direction, mais sans tirer.

Ce n'est qu'au moment où un des agents a bondi sur le suspect pour l'immobiliser qu'un coup de feu a retenti. Fletcher est mort sur le coup. La SQ a confirmé, hier, qu'une

arme a été saisie sur les lieux de l'incident. L'autopsie et les analyses balistiques devraient permettre de préciser si la balle qui a tué Fletcher provenait d'une arme de la police ou de celle du jeune Noir.

C-MAC achète une importante usine de Northern Telecom comptant 360 employés

Gilles FISETTE

Sherbrooke

La compagnie sherbrookoise C-MAC vient de conclure une entente avec Northern Telecom en vue de l'acquisition d'une usine de circuits hybrides et de panneaux électroniques, à Mangonia Park, dans l'État de Floride, aux États-Unis.

Selon des informations exclusives à LA TRIBUNE, C-MAC devrait être en mesure de compléter la transaction autour du 2 décembre prochain. Ce jour-là, elle deviendra officiellement propriétaire de l'usine où oeuvrent 360 personnes dont une soixantaine d'ingénieurs et ce, à un prix

qui dépasse sûrement la dizaine de millions de dollars mais qui n'a pas été précisé par l'acheteur.

Par cette transaction et l'entente d'approvisionnement qui en découle, C-MAC deviendrait un partenaire important de Northern Telecom avec qui elle entretient déjà des liens d'affaires substantiels.

L'usine de la Floride dessert en produits électroniques l'ensemble des usines d'assemblage du groupe Northern. Ces produits sont complémentaires à ceux que C-MAC fabrique déjà dans ses deux usines du parc industriel de Sherbrooke où elle emploie plus de 520 personnes.

Par cette acquisition, a-t-on pu

apprendre, C-MAC peut donc consolider une position prédominante comme fournisseur externe de circuits hybrides et de panneaux électroniques auprès de Northern Telecom, le troisième plus important fabricant d'équipement de télécommunication au monde.

C-MAC s'assure aussi d'une présence physique aux États-Unis où elle vend déjà une bonne partie de ses produits et services. C-MAC vend au Canada, aux États-Unis, dans des pays européens et à Singapour.

Enfin, la présente acquisition devrait permettre une synergie de compétence et d'effectif de production de nature à faciliter encore davantage

l'accès de C-MAC au rang des grands fournisseurs mondiaux de composants électroniques.

Selon les informations obtenues par le journal, l'achat de l'usine floridienne n'aura pas d'impact négatif sur les usines sherbrookoises. Au contraire, même, C-MAC est ainsi en mesure de mieux assurer encore la croissance de toutes ces installations.

Le contrat conclu avec Northern Telecom se compléterait par une entente d'approvisionnement de biens et services d'une valeur de 50 millions \$ par année.

C-MAC est la propriété de Dennis Wood et de Me Louis Lagassé, de Sherbrooke.



Valérie Lavallée, 13 ans

Adolescente disparue de Rock Forest depuis deux semaines

Pierre SAINT-JACQUES

Rock Forest

Valérie Lavallée fêtera ses 14 ans le 12 janvier prochain.

Débrouillarde, fonceuse, indépendante, comme la décrivent ses parents Jean-Pierre Lavallée et Suzanne Bombardier, Valérie a les cheveux et les yeux bruns, mesure 1,58 m (cinq pieds et deux pouces) et elle pèse 48 kilos (106 livres).

Jusque là, tout semble parfait ou presque. Quand Valérie se met sur son 31 et se maquille, elle passe parfois pour la soeur de sa mère plutôt que pour sa fille. Elle paraît facilement avoir 19, 20 ans.

Intelligence vive, constitution normale, belle maturité pour son âge, que pourrait-on souhaiter de plus ou de mieux pour quelqu'un qui entame à peine son adolescence, la période des rêves, des illusions, des premières amours et même, de conquête du monde? Rien. Sauf que l'adolescente de 13 ans a quitté le foyer maternel, boulevard Bourque, à Rock Forest, le vendredi 1er novembre, vers 20 heures.

Depuis, ses proches ne l'ont plus revue. M. Lavallée et Mme Bombardier n'ont reçu aucune nouvelle directe de Valérie.

«C'est long, 14 jours d'angoisse et d'anxiété. Ce n'est pas une fugue ordinaire et je ne sais pas quoi en penser», lancera, les yeux rouges, Jean-Pierre Lavallée.

«Dans quel état, nous sera-t-elle rendue? La trouvera-t-on dans un fossé? La retrouvera-t-on droguée? Une situation comme celle que nous vivons, ça dépasse les mots», ajoutent le père et la mère.

Quand Valérie a quitté, elle n'a même pas plié bagage. Elle a tout abandonné en arrière, effets personnels, vêtements et même papiers d'identité.

Un coup de fil — A3

Des milliers de fidèles saluent leur cardinal

Montréal (PC)

Des milliers de fidèles, dont le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, ont défilé en silence, tout au long de la journée hier, devant la dépouille du cardinal Paul-Émile Léger.

Chacun n'a que quelques secondes pour se recueillir ou faire le signe de la croix. Certains touchent le cercueil ou effleurent les mains croisées du cardinal, mais deux gardes veillent, en permanence. A l'occasion, un garde lance un regard réprobateur aux fidèles trop aventureux.

Quelques fidèles déposent une rose, un oeillet, aux pieds du cardinal.

Dès le milieu de l'avant-midi, hier à la Basilique Notre-Dame, la file commençait à l'avant de la basilique et descendait jusqu'aux portes d'entrée. C'est d'un bon pas que les gens devaient avancer pour se rendre jusqu'au cercueil.

Une dame qui a amené son appareil-photo instantané photographie le cercueil, avec sa mère âgée près du cardinal.

Une jeune mère soulève sa fillette Krystelle pour qu'elle regarde bien le cardinal. Maman m'a dit de le regarder comme il faut et de me rappeler de lui, plus tard, confiait la petite, sans trop saisir l'importance de ce grand homme, pour le moment.

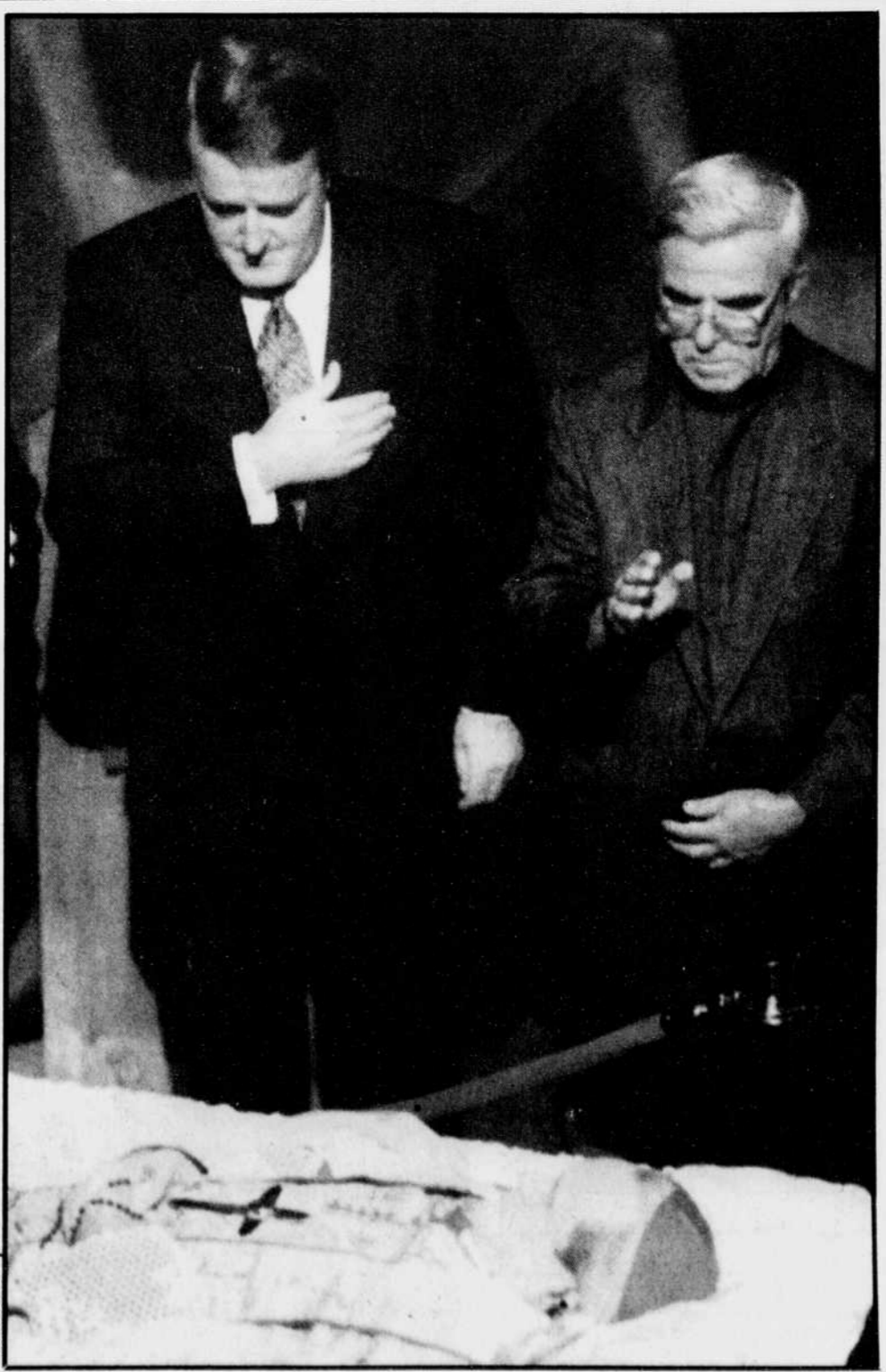
L'orgue accompagne la prière des fidèles. Au sortir, plusieurs allument un lampion et ferment les yeux, une dernière fois.

De petits paniers d'osier reçoivent les dons et les enveloppes blanches.

Une lecture liturgique a eu lieu hier après-midi en l'honneur du cardinal. Le célébrant a rappelé les grandes étapes de la vie du cardinal, son amour pour les pauvres et les malades, son engagement profond envers ceux qui ont faim et ceux qui ont soif.

Tout le périmètre entourant la Place d'Armes, devant la Basilique Notre-Dame, a été fermé à la circulation automobile.

Le premier ministre Brian Mulroney s'est aussi recueilli sur la tombe du cardinal Paul-Émile Léger, mort au début de la semaine à l'âge de 87 ans. NOS AUTRES INFORMATIONS EN PAGE C6.



Les profs n'iront pas en grève avant Noël

Gilles FISETTE Sherbrooke

Avec l'arrivée à la table des négociations du vice-recteur au personnel et aux étudiants, Jacques Auger, le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPPUS) repousse au mois de janvier tout arrêt de travail.

Dans une lettre à ses membres écrite au lendemain de la deuxième rencontre de négociation du mois de novembre, le SPPUS écrit en effet avoir décidé de ne pas perturber d'aucune façon le présent trimestre. «Il me semble qu'il y a une chance, si tel est le désir des personnes responsables de la négociation du côté

de la direction universitaire, que la présente négociation puisse être conclue, sans exercice additionnel de moyens de pressions, avant le congé de Noël», souligne le président du SPPUS, Jacques Anctil. Il indique que la rencontre de négociation de mercredi a confirmé le syndicat dans son impression que la

négociation ne se déroule pas au rythme et à la fréquence souhaités. Toutefois, le temps des simples échanges d'informations serait terminé et une étape plus importante serait abordée, d'où l'arrivée en scène du vice-recteur Auger. Le SPPUS déclare être conscient qu'un règlement de la présente né-

gociation sans le recours à la grève «serait bénéfique à l'assainissement des relations du travail qui prévaudront par la suite». Le président du syndicat fait ensuite appel à la solidarité des membres «même si, dit-il, nous savons que plusieurs d'entre vous sont à la limite de leur patience».

Une politique de négociation «à contrecœur»

NDLR: Le texte qui suit se présente comme un complément à la série publiée la semaine dernière. Il traite d'une nouvelle politique dans le cadre des négociations des conventions collectives à l'Université de Sherbrooke.

Gilles FISETTE

«La politique est en vigueur?... Ah bon!... Depuis quand?» Deux des leaders syndicaux à l'Université de Sherbrooke ont avoué ignorer l'entrée en vigueur des «règles précisant le processus visant à la conclusion d'une convention collective de travail ou d'un protocole d'entente à l'Université de Sherbrooke», ce printemps. A leur décharge, il faut admettre que le sujet traîne depuis longtemps

dans le portrait. Processus initié en février 1988, ces règles n'ont été adoptées qu'en janvier 1990. Et même là, leur entrée en vigueur a été immédiatement conditionnelle à l'adoption d'un code d'éthique régissant les membres du conseil d'administration de l'Université, lequel n'a été adopté que ce printemps. Ces règles ne se sont donc pas appliquées pour le présent processus de négociation.

Par ailleurs, soulignent les chefs syndicaux, il ne faut pas s'étonner outre mesure de leur ignorance. Ils énumèrent quatre excuses. Un: l'université n'est pas une maison de verre; les informations y circulent mal. Deux: la direction a embarqué dans le processus et a adopté ces règles à contrecœur. Trois: les règles finalement adoptées n'ont que très peu à voir avec le projet initial.

Quatre: comme toujours à l'Université de Sherbrooke, disent-ils, ce sont moins des règles que d'une modification de l'état d'esprit que viendront des négociations plus efficaces et plus harmonieuses. Les règles, même les meilleures au monde, ne changeront rien au problème car les racines du mal sont plus profondes.

Bonne intention

L'idée de ce qu'on appelait au départ une «politique institutionnelle en matière de relations de travail concernant la négociation des conventions collectives à l'Université de Sherbrooke» a été amenée au conseil d'administration par Me Jean Melançon, en février 1988.

Cet avocat, ex-doyen de la faculté de Droit et actuel vice-doyen, souhaitait l'adoption d'un mécanisme cherchant à harmoniser un peu le processus de négociation toujours long et pénible à l'Université. A son initiative, le conseil d'administration a confié le tout à un comité ad hoc composé du vice-recteur au personnel et aux étudiants, Jacques Auger, d'un

membre représentant la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, Rolland Quintal, et de Me Melançon lui-même.

Après vingt mois, le comité déposera deux rapports au conseil d'administration. Le premier rapport est signé par le vice-recteur Auger et par M. Quintal. Le second est l'oeuvre du dissident Melançon.

Lors de sa réunion de janvier 1990, le conseil d'administration adoptera la version Auger-Quintal qui, en fait, est une version amaigrée de la version Melançon. De la version Melançon, on a amputé toute volonté d'impliquer davantage le conseil d'administration dans le processus de négociation, autrement qu'à le tenir informé de la situation et lui faire ratifier la convention, lorsque tout est terminé. On y a également exclu toute possibilité de rencontre au sommet (par exemple, entre le recteur et un président de syndicat), en dehors des tables, afin de dénouer des impasses. Finalement, on a omis les passages contrariant les possibles conflits d'intérêts des syndiqués, membres du conseil d'administration, lors de vote sur

des sujets de relations de travail; on y a préféré un code d'éthique.

Le recteur

Lors de la réunion du 15 janvier 1990, le recteur Aldée Cabana a utilisé son vote prépondérant pour permettre l'adoption d'une modification à un article qui a pour effet de reporter l'entrée en vigueur des règles à «une date ultérieure à l'entrée en vigueur de règles régissant les conflits d'intérêts des membres du conseil d'administration». La décision du recteur avait pour effet de repousser de quatorze mois l'entrée en vigueur de ces règles. Par le fait même, ces règles ne pouvaient s'appliquer au présent processus de négociation.

Toutefois, s'entendent toutes les personnes interrogées, cela n'a rien changé. Même si on les avait appliquées aux présentes négociations, ces règles n'auraient quand même pas pu modifier, à elles seules, la façon de concevoir la gestion des ressources humaines, dans un souci de qualité totale, d'excellence.

Il attend sa sentence pour avoir abusé de sa nièce

Sherbrooke

Le juge Michel Côté de la Cour du Québec a pris en délibéré jusqu'au 28 novembre la sentence qu'il imposera à un individu pour des contacts sexuels envers sa nièce et filleule entre décembre 1988 et janvier 90.

Ces délits ont été commis pendant que l'accusé passait la nuit chez son frère à l'occasion de congés fériés.

La mère a découvert cette situation en mars 91 après avoir questionné l'enfant à la suite de doutes.

Le procureur André Campagna a souligné que cette situation avait été éprouvante pour la victime qui bénéficie d'une aide professionnelle.

Me Jean Leblanc a plaidé que son client était aux prises avec un problème d'alcoolisme et d'un comportement sexuel déviant.

L'inculpé a depuis suivi une cure de désintoxication et est motivé à suivre un traitement spécialisé.

Rapport présentiel

Par ailleurs, le juge Gabriel Lassonde a commandé un rapport présentiel au sujet d'un individu de 19 ans qui a admis des contacts sexuels avec une adolescente de 14 ans en fugue.

Me Jean-Marc Bénard avait recommandé cette évaluation avant de faire ses représentations sur sentence le 31 mai.

À LIRE DEMAIN



Lévis Bouliane

40 ans de vie artistique

C'est ce soir que le grand public est invité à célébrer, à la salle Maurice-O'Bready de l'Université de Sherbrooke, les 40 années de vie artistique de Lévis Bouliane.

Au nombre des invités, les chanteuses Lucille Star et Lyne Charboneau, le chanteur imitateur, François Daigneault et le comédien Gilles Thibeault.

Le populaire André Breton agira à titre de maître de cérémonie, l'orchestre sera dirigé par André Proulx et, à l'occasion de cette soirée d'hommage, M. Bouliane, vieux routier de la musique country

au Québec, interprétera ses succès majeurs.

«Si c'était à refaire, je partirais du même point de départ, je refaisais probablement les mêmes erreurs, j'accepterais de vivre les mêmes difficultés, je me nourrirais des mêmes succès», dit-il en entrevue.

40 ans et un million de disques vendus plus tard, le chanteur persiste et signe.

A LIRE DEMAIN DANS LE MAGAZINE: un portrait de Rachel Lussier.

24 mois pour l'abus sexuel des deux fils de sa compagne

Sherbrooke

Pour avoir abusé sexuellement des deux jeunes fils de sa compagne, un individu a écopé d'une peine de deux ans moins un jour de prison, hier, après avoir passé près de sept mois et demi en détention préventive.

Cette sentence lui a été imposée par le juge Michel Côté de la Cour du Québec, à Sherbrooke, qui a suivi une recommandation commune du procureur André Campagna et du défenseur Jean Couture.

Le prévenu de 37 ans sera soumis à l'expiration de sa peine à trois ans de liberté surveillée avec suivi par un médecin et un agent de probation.

Il avait admis sa culpabilité à des chefs d'incitation et de contacts sexuels avec les deux enfants nés en 1982 et 84, entre juillet 89 et février 91.

La mère continue de fréquenter l'accusé mais les victimes sont sous la garde de leur père.

C'est dans cette affaire que le père a intenté une poursuite civile de 1,2 million \$ contre cet individu et la direction de la protection de la Jeunesse à qui il reproche d'avoir attendu 15 mois avant d'intervenir.

Me Couture a rappelé que son client avait écopé en 1986 d'une peine de deux ans pour agression sexuelle et été placé en transition. On a remplacé à ce moment-là son traitement médical par une autre thérapie.

Le diagnostic posé était celui d'une déviation pédophile homosexuelle.

L'inculpé a depuis repris son ancien traitement médical, et son état s'est amélioré.

L'un des éléments du plaidoyer du prévenu a été d'éviter aux victimes le traumatisme d'être assignées à la barre.

Sans le témoignage des enfants, l'issue d'un procès aurait pu être problématique parce que la déclaration de cet homme à la DPJ n'a pas été admise à l'enquête préliminaire et sa version à la police découle de cette déclaration.

Me Campagna a souligné que les victimes avaient été traumatisées par ces événements survenus pendant l'exercice des droits d'accès de la mère.

Vol au couteau

Fleurimont (AB)

Un voleur masqué d'un bas nylon et armé d'un couteau a fait main basse sur le contenu de la caisse de la station-service Montpellier, au 1365 de la 12e Avenue Nord, hier soir, à 21 h 07, à Fleurimont.

Le bandit s'est enfilé à pied dans le noir, avec 141 \$. Il n'a molesté personne. La Sûreté municipale de Sherbrooke cherche sa trace.

LA QUOTIDIENNE

355-0983

METEO

Montréal (PC)

Voici les prévisions météorologiques d'Environnement Canada pour la province de Québec, aujourd'hui, ainsi qu'un aperçu pour demain.

Situation générale: aujourd'hui, l'est de la province sera sous l'influence d'une faible crête de haute pression qui donnera quelques éclaircies. Un système dépressionnaire en provenance du Midwest américain apportera de la pluie sur les régions du sud-ouest. Cette dépression attendra les régions de l'est en soirée.

Demain, une circulation du nord-ouest s'établira et donnera du temps nuageux avec des températures plus fraîches.

Estrie-Beauce, Québec: nuageux avec éclaircies en matinée. Pluie intermittente débutant en après-midi. Max.: 4 à 6. Min.: près de 1. Demain samedi: nuageux. Possibilité de chutes de neige. Froid et ventoux.

Montréal, Trois-Rivières et Drummondville: nuageux. Pluie intermittente débutant en matinée. Max.: près de 6. Min.: près de 2. Demain: nuageux avec éclaircies. Possibilité de chutes de neige. Froid et ventoux.

Laurentides: nuageux. Pluie intermittente débutant en matinée. Max.: près de 5. Min.: près de 0. Demain: nuageux avec éclaircies. Froid et ventoux.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Ottawa-Hull: pluie intermittente. Max.: près de 6. Min.: près de 1. Demain: nuageux avec éclaircies. Froid et ventoux.

Lac St-Jean et Saguenay, La Tuque, Réserve des Laurentides: nuageux avec éclaircies. Pluie intermittente débutant en soirée. Pluie mêlée de neige en terrains montagneux. Max.: 4 à 6. Min.: 0 à 2. Demain: nuageux. Possibilité de chutes de neige. Froid et ventoux.

Charlevoix et Rivière-du-Loup, Rimouki-Matapédia: nuageux avec éclaircies. Possibilité d'averses en soirée. Max.: 3 à 5. Min.: près de 2. Probabilité de précipitations: 40 p.c. Demain: averses se changeant en chutes de neige. Ventoux.

Dans le monde

Amsterdam	07	3	Athènes	20	10
Bahraïn	26	20	Bangkok	31	22
Belgrade	16	7	Berlin	08	03
Bermudes	25	21	Beyrouth	24	18
Bogota	19	10	Bruxelles	09	5
Budapest	10	1	BuenosAires	21	09
Copenhague	09	6	Dublin	09	2
Genève	13	9	Helinski	6	04
HongKong	23	18	Honolulu	29	23
Islamabad	22	6	Istanbul	16	9
Jakarta	31	24	Jérusalem	19	12
Kiev	3	1	KualaLumpur	32	23
La Havane	24	20	Le Caire	24	14
Lima	22	16	Lisbonne	17	14
Londres	09	4	Madrid	16	6
Manille	31	21	Mexico	21	08
Montevideo	19	06	Moscou	3	0
Nassau	27	21	NewDelhi	25	13
Nicosie	23	13	Oslo	07	1
Paris	09	6	Pékin	14	-1
Perth	20	13	Rio	31	20
Rome	19	6	SanJuan	30	23
Santiago	25	9	Séoul	08	1
Singapour	31	24	Stockholm	6	3
Sydney	24	17	Taipei	21	18
TelAviv	25	15	Tokyo	15	09
Varsovie	9	2	Vienne	12	5

INDEX

Arts:	C-7
Bandes dessinées:	C-3
Décès:	C-5
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Horoscope:	C-4
Petites annonces:	C-2
Reportages:	D-9
Sports:	D-1
Vivre:	B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

ADMINISTRATION
Jean-Guy Dubuc
Président et éditeur
Jean-Guy Farah
Vice-président
Frances et administration

RÉDACTION
Jacques Pronovost
Rédacteur en chef
Roch Bilodeau
Chef éditorialiste-adjoint
Denis Messier
Directeur des pages sportives, Chef de pupitre

PUBLICITÉ
Gilles Boisjoly
Directeur des ventes

PRODUCTION
Alain Pelletier
Directeur de la production
J. Jacques Delorme
Chef des opérations

COMPTABILITÉ
André Corriveau
Comptable

TIRAGE
Pierre Dubois
Directeur du tirage

GÉRANTS DE DISTRICT
Pierre-Alain Dion
Jacques Faucher
Michèle Fournier
Michel Lavoie
Serge Nadeau

EXPÉDITION
Michel Doyon
Gérant

Livraison à domicile:
— Camionnets et camionnets motorisés
Prix de vente suggéré incluant
T.P.S. payée par le camionnet
taxe de vente du Québec: \$3,43
Coût à l'abonné: \$3,71

Livraison par courrier de deuxième classe:
Enregistrement No 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camionnet et camionnets motorisés: 1 an \$155,00, 6 mois \$81,00, 3 mois \$42,00, 1 mois \$22,00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$210,00, 6 mois \$130,00, 3 mois \$85,00, 1 mois \$35,00. Aux États-Unis et autres pays: 1 an \$370,00, 6 mois \$210,00, 3 mois \$135,00, 1 mois \$55,00.
Ces prix excluent les taxes

«La Tribune» est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similes de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

RÉSULTATS
Loto-Québec

GAGNANTS **LOTS**

6/6	1	1 867 847,50
5/6+	18	31 130,80
5/6	487	920,50
4/6	23 844	36,00
3/6	386 242	10,00

Ventes totales: 16 884 700,00
Prochain gros lot (approx.): 2 600 000,00\$
Prochain tirage: 91-11-16

Extra Tirage du 91-11-13

NUMÉROS	LOTS
838746	100 000 \$
38746	1 000 \$
8746	250 \$
746	50 \$
46	10 \$
6	2 \$

Banco Tirage du 91-11-14

2	3	7	8	12
15	17	21	31	36
38	39	42	47	48
56	58	63	65	69

Prochain tirage: 91-11-15

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Payant! Payant!

L'abonnabilité

La Tribune

Jusqu'à **5 700\$** à gagner

en participant aux 12 tirages organisés parmi les nouveaux abonnés et les abonnés à long terme qui renouvellent leur abonnement avant le 29 novembre 91

Faites vite!

Abonnez-vous dès maintenant

Veuillez m'abonner ou prolonger mon abonnement au quotidien **La Tribune**

à la semaine
 3 mois
 6 mois
 12 mois

Num: _____
Adresse: _____
Ville: _____
Code postal: _____ Telephone: _____

Date du début de l'abonnement: _____

Cheque inclus Carte de crédit P.P.A.*

PAIEMENT PAR CARTE MASTERCARD VISA

NO. CH. _____ DATE D'ÉCH. _____

Date du paiement: _____ Montant payé: _____

Signature: _____

Déjà abonné Nouvel abonné

* P.P.A. Un formulaire vous parviendra par la poste.

Remplissez ce coupon et retournez-le à:

La Tribune
Concours «L'abonnabilité»
1950, rue Roy
Sherbrooke
J1K 2X8

ou composez le **564-5466**

pour rejoindre le service des abonnements

G 34139

Vol au couteau

Fleurimont (AB)

Un voleur masqué d'un bas nylon et armé d'un couteau a fait main basse sur le contenu de la caisse de la station-service Montpellier, au 1365 de la 12e Avenue Nord, hier soir, à 21 h 07, à Fleurimont.

Le bandit s'est enfilé à pied dans le noir, avec 141 \$. Il n'a molesté personne. La Sûreté municipale de Sherbrooke cherche sa trace.

LA QUOTIDIENNE

355-0983

«La planète a pris une couleur brune»

□ Les artistes du spectacle «Concert pour nos rivières» étalent leurs préoccupations environnementales devant le public du Granada

Andrée ALLARD Sherbrooke

On se croyait transporté dans la belle époque des boîtes à chansons. Musique acoustique, éclairages sobres, absence de décor. Quatre artistes ont habité à eux seuls la salle grandiose du Théâtre Granada, hier soir, dans le cadre d'une série de trois concerts pour nos rivières, amorcée mercredi à Montréal, sous l'initiative de la Coalition pour un débat public sur l'énergie, regroupant près de 70 organismes.

Le spectacle s'est déroulé dans une atmosphère enfumée de bière et de cigarettes. Il n'en a pas moins été apprécié. La majorité du public a admis que l'occasion était bonne pour sensibiliser à la question des projets de développement hydro-électrique touchant 10 grandes rivières du Québec. Mais il semble s'être avant tout présenté au spectacle pour les artistes en scène: Manuel Brault, Jim Corcoran, Dave Lapp et Laurence Jalbert.

Leurs propos comme leurs chansons ont démontré leur souci pour l'environnement et l'avenir de la planète.

Laurence Jalbert était très attendue du public.

Laurence Jalbert a dit apprécier par-dessus tout la solidarité manifestée par les artistes face à la cause défendue hier soir. «Nous ne sommes pas juste là pour parler de nos albums et faire des guidis-guidis à la caméra. Nous avons le devoir de décrire certaines choses. On est des artistes pas barrés parce que c'est toujours un peu dangereux de faire ça. Mais moi, j'ai toujours fait ce que j'ai voulu», a-t-elle dit à son auditoire.

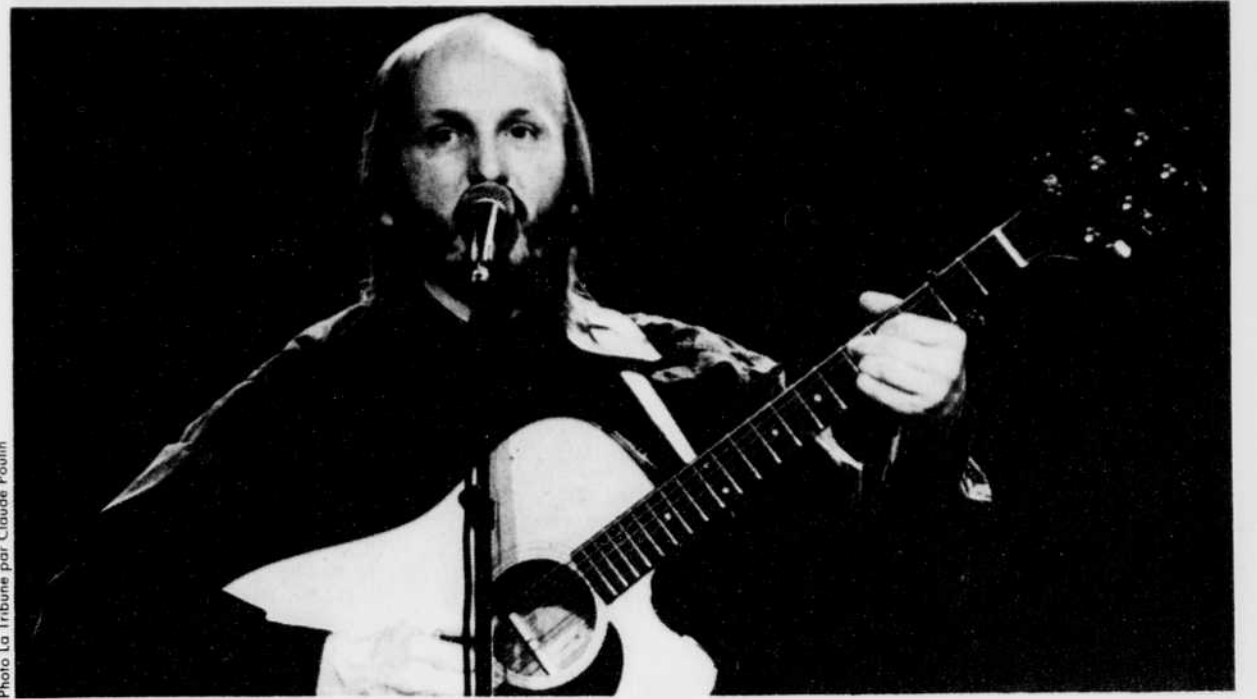
«Les artistes ont un job à faire. Nous avons le privilège d'être écoutés, il faut s'en servir à des fins positives», a-t-elle commenté en entrevue avec La Tribune. «Je veux dire aux gens que j'aimerais qu'ils se posent des questions face aux questions controversées. Je ne suis ni pour ni contre mais je demande pourquoi.»

Nécessité d'un débat. Cette position est endossée par Jim Corcoran, qui insiste cependant pour dire qu'il n'a pas de parti-pris favorable pour un groupe ou un autre. «Ma position n'est pas aussi clai-

re que certains le pensent. Je ne suis pas contre les projets de développement mais je cherche encore des renseignements. Il faut faire un débat et obliger le gouvernement à faire des recherches pour nous aider à comprendre», confie-t-il. «Ce n'est pas simple mais il peut y avoir des choses gratuites des deux côtés. Par exemple, les écologistes à outrance ne servent pas la cause. Il y a une sérieuse réflexion à poser sur les problèmes d'environnement et de développement.»

Pas de grandes et fortes dénonciations comme celles de Richard Desjardins et de Paul Piché au spectacle présenté au Spectrum de Montréal. Un engagement plutôt discret a marqué la soirée sherbrookoise de «Concerts pour nos rivières».

Pour le président de la coalition, André Delisle, «c'est un beau succès parce que les écologistes sont appuyés par les artistes et que nous arrivons à sensibiliser le public à la question.» L'impact de cet événement est cependant difficilement mesurable.



Jim Corcoran: «Je ne suis pas contre les projets de développement mais je cherche encore des renseignements. Il faut faire un débat.»

Association culturelle Estrie-Vermont

Andrée ALLARD Sherbrooke

Les milieux culturels de l'Estrie et du Vermont s'associent afin de permettre des contacts et des échanges entre artistes de toutes disciplines et la diffusion de leur art outre-frontières.

C'est ce qui ressort d'une rencontre qui a eu lieu cette semaine au Chandler Music Hall and Cultural Center de Randolph, au Vermont, à laquelle une centaine de personnes ont participé. Cet échange, né d'une entente entre le ministère des Affaires culturelles du Québec et la Commission mixte Québec-Vermont, est le premier du genre à se produire. Le Conseil de la culture de l'Estrie en a assumé l'organisation.

«Le déroulement de la rencontre a été empreint de dynamisme et d'enthousiasme», a commenté Gertrude Savoie, directrice générale du Conseil de la Culture de l'Estrie, à son retour de Randolph, hier après-midi. «La culture anglo-américaine est présente ici, il faut reconnaître son espace et

sa richesse comme il faut faire valoir la richesse de notre culture francophone. Au Vermont, ils ont été très ouverts», a ajouté Mme Savoie.

Des projets

La journée d'échange entre les organismes culturels estrien et vermontois, formée de spectacles, conférences et ateliers, a permis d'aborder les différentes facettes du métier d'artiste et les possibilités de mise en marché des produits des deux côtés de la frontière.

Le portrait de deux réalités culturelles, les modes de financement, la programmation et les activités, le profil de la clientèle et des diffuseurs tout comme les contraintes d'ordre légal ont retenu l'attention des libraires et bibliothécaires, éducateurs, intervenants en tourisme, musiciens, diffuseurs, auteurs et artistes en arts visuels, en théâtre et en danse présents à la rencontre.

«Tout le monde est emballé et intéressé à poursuivre les démarches», a indiqué Gertrude Savoie. Une rencontre entre le Conseil de la culture

de l'Estrie et le Conseil des arts du Vermont aura lieu en décembre prochain.

Concrètement, l'association des deux milieux culturels pourrait mener à des échanges d'exposition entre musées et sociétés d'histoire, ou à des symposiums entre artistes en arts visuels. Les auteurs pourraient organiser des conférences et entreprendre un travail de collaboration pour la traduction de certains ouvrages. Les musiciens et compositeurs pourraient par ailleurs se produire devant les diffuseurs de l'un ou l'autre pays. L'idée de tenir un festival à Sherbrooke, l'été prochain, a également été lancée.

«Le Vermont nous offre un marché de 550 000 personnes dont 20 p.c. de francophones», indique pour sa part Jacques Raby, adjoint aux activités au Conseil de la culture de l'Estrie, optimiste de mener à terme ce grand projet d'échange. «En art, il n'y a pas de barrière», a-t-il souligné.



Gertrude Savoie et Jacques Raby, du Conseil de la Culture de l'Estrie, reviennent du Vermont où un pacte de collaboration a été conclu entre les milieux culturels estrien et vermontois.

De moins en moins d'absences à cause de la grève chez Scobus

Sherbrooke (MR)

À la troisième journée de grève des chauffeurs de la compagnie Scobus, qui affecte près de 2000 élèves de la Commission scolaire de Coaticook, le taux d'absentéisme dans les écoles a encore diminué hier, passant à une moyenne de 2,6 pour cent.

Tandis que, dans les écoles primaires, ce taux variait toujours entre zéro et 9 pour cent, comme c'est le cas depuis le début du débrayage, La Frontalière, de Coaticook, réduisait son taux à 4 pour cent hier. La première journée de débrayage, mardi, La Frontalière comptait 13 pour cent d'absences dues à la grève et ce taux était descendu à 9 pour cent mercredi.

Au primaire, c'est le secteur de Barnston qui enregistre le plus d'absences, ce que la Commission scolaire explique par l'isolement relatif des fermes et la difficulté qui en résulte d'organiser du covoiturage pour les enfants d'un même secteur.

Le conciliateur du ministère du Travail, nommé dans le dossier Scobus, a tenu une rencontre exploratoire avec les représentants de l'employeur et du syndicat hier.

Le conseiller syndical, Jean-René Ré, a déclaré hier soir que le conciliateur avait pris acte des positions des deux parties et qu'il a compris l'écart les séparant. Cependant, les parties n'ont pas engagé de négociations. Elles se sont quittées sans avoir fixé une date pour une prochaine rencontre.

M. Ré croit que le conciliateur ne bougera pas avant que l'une ou l'autre des parties ne manifeste une ouverture. Pour l'instant, M. Ré avoue que les parties demeurent sur leurs positions.

Un 1000e abonné au programme Double tarif

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Hydro-Sherbrooke a souligné hier l'adhésion de son 1000e abonné au programme d'efficacité énergétique Double tarif, qui permet de réduire la consommation globale d'électricité grâce à un système de chauffage bi-énergie.

Pour l'occasion, les dirigeants de ce service municipal ont convié hier les médias chez Alain Villeneuve et Manon Lavoie, des résidents de la 12e avenue sud, à Sherbrooke.

Ceux-ci ont opté dernièrement pour ce programme qui permet des économies d'énergie de 10 à 20 pour cent.

Le programme Double tarif s'adresse aux personnes qui utilisent un système de chauffage bi-énergie, soit le recours à l'électricité comme source principale et à un combustible (huile ou gaz) comme source d'appoint.

Il permet à l'abonné de passer automatiquement au chauffage d'appoint lors des périodes de pointe ou de grands froids. Le dispositif est commandé à distance à partir du Centre de conduite du réseau d'Hydro-Sherbrooke.

Le programme Double tarif fait en sorte que l'abonné a droit à un tarif inférieur à celui des abonnés réguliers (3,19 cents du kilowattheure au lieu de 5 cents) durant les périodes de consommation normales, mais passe à un tarif plus élevé (11,7 cents du kilowattheure) lors des périodes de grande demande.

L'économie vient du fait que l'abonné du Double tarif paie la plupart du temps son énergie moins cher en dehors des périodes de pointe et passe automatiquement à un chauffage par combustible lorsque sa consommation est au tarif plus élevé.

«On parle de 10 à 20 pour cent d'économie», indique le directeur d'Hydro-Sherbrooke, Gilles Veilleux.

Alain Villeneuve estime que sa facture annuelle d'électricité pour son logis de cinq pièces et demi diminuera de près de 400 \$ par année. «L'an dernier les coûts ont été de 1200 \$, cette année je prévois une facture globale de 800 \$», dit M. Villeneuve, qui a recours à un chauffage d'appoint à l'huile.

Hydro-Sherbrooke estime pour sa part que ce programme lui permettra d'économiser près de 500 000 \$ par année. Le service municipal souhaite



Le technicien d'Hydro-Sherbrooke, Denis Mailhot, explique à Alain Villeneuve, le 1000e abonné à adhérer au programme d'efficacité énergétique Double tarif, le fonctionnement du voyant lumineux relié au circuit de contrôle de son système de chauffage bi-énergie.

porter à 2500 d'ici quelques années le nombre d'abonnés au programme Double tarif.

Subventions

Les abonnés d'Hydro-Sherbrooke qui désirent adhérer au programme Double tarif peuvent obtenir une subvention de 1500 \$ à 3000 \$ pour l'installation ou la modification d'un système de chauffage bi-énergie dans une maison unifamiliale. Cette subvention peut atteindre 3900 \$ pour une nouvelle construction de quatre logements.

Quel intérêt pour le consommateur?

«Celui qui se construit une maison neuve peut avoir une subvention de 3000 \$ et bénéficier ensuite de meilleurs tarifs», explique Gilles Veilleux.

Que faire dans le cas d'une maison déjà construite munie par exemple d'un système de chauffage électrique?

A cela, M. Veilleux répond que «ça dépend des maisons».

«C'est plus facile avec une maison neuve, mais il est possible d'installer une fournaise bi-énergie (électricité et huile)», croit M. Veilleux.

La jeune disparue a téléphoné à la maison le 6



Jean-Pierre Lavallée et Suzanne Bombardier, les parents de la jeune Valérie, disparue depuis le 1er novembre.

Pierre SAINT-JACQUES Rock Forest

Disparue depuis le 1er novembre, la jeune Valérie Lavallée, de Rock Forest, a eu une brève conversation avec sa jeune sœur de huit ans au téléphone, le 6 novembre. Elle a dit de ne pas s'inquiéter mais elle a racroché avant que sa mère puisse lui parler.

De plus, l'adolescente a été aperçue à Magog, la semaine dernière, et il est permis de croire qu'elle pourrait séjourner dans cette région.

Enfin d'autres informations laissent entendre que Valérie a multiplié les allées et venues entre Montréal et les États-Unis.

Le policier Michel Couture, responsable de l'enquête à la Sûreté municipale de Rock Forest, a souligné que l'appel téléphonique est un bon signe, qu'il est permis de conserver bon espoir en vue d'une solution heureuse à cette enquête mais il poursuivra en disant partager l'inquiétude des parents quant à la longueur de cette fugue. «Habituellement, la plupart des dossiers de dis-

paritions sont des fugues de quelques heures à quelques jours et plus souvent qu'autrement, ce sont des adolescents placés en famille d'accueil ou en centre spécialisé d'apprentissage; le cas de Valérie est particulier puisque cela dure depuis 14 jours. C'est rare», a-t-il convenu.

Pour appuyer les dires du policier Couture, ajoutons qu'à Rock Forest, depuis le début de l'année, 92 dossiers de disparitions d'adolescents ont été ouverts et plusieurs dossiers se réfèrent au même fugueur ou à la même fugueuse, tous d'un centre spécialisé ou d'une famille d'accueil.

Tous les cas ont été réglés en quelques jours.

Selon les informations obtenues par La Tribune, la Police municipale de Sherbrooke a ouvert pas moins de 204 dossiers de disparition en 1990 et dans 97 pour cent des cas, il s'agit d'adolescents en famille d'accueil ou en centre spécialisés. De ces dossiers, 134 proviennent de la même institution (137 en 1991 et l'année n'est pas terminée) laquelle, est-il besoin de le préciser, n'est pas une prison.

Tous les cas ont été solutionnés. Sauf un, bien particulier, d'une adolescente de 15 ans que l'on croit partie dans «l'Ouest», danser avec sa mère.

Les enquêteurs d'expérience diront que contrairement à une certaine époque, la fugue d'aujourd'hui se fait moins à partir des foyers unis que des institutions spécialisées et connaît dans une proportion de 99,9 pour cent une fin heureuse mais que les disparitions d'adultes, moins fréquentes, ont presque toujours une issue fatale.

«Comme un certain Poincelot l'avait si justement noté, «si les enfants devenaient ce qu'en attendant ceux qui leur ont donné la vie, il n'y aurait que des dieux sur la terre»», Mme Bombardier et M. Lavallée n'en demandent pas tant: «Que Valérie revienne, nous allons lui donner tout l'amour, l'aide et le support nécessaire, mais qu'elle revienne!»

Le policier Couture (564-6464) procédera à la vérification de toutes les informations qu'on voudra bien lui transmettre.

Normand Collard écope de 42 mois de pénitencier pour tentative de meurtre

Gérald PRINCE Drummondville

Normand Collard, âgé de 29 ans de Drummondville, a été condamné hier à 42 mois (3 ans et demi) de pénitencier par le juge Yvon Roberge de la Cour du Québec, qui l'a reconnu coupable de tentative de meurtre sur son «ami» Jean-Guy Amyot en lui in-

fligeant une sévère râclée en fin d'après-midi, le 18 juin dernier.

«Vous avez fait preuve d'une brutalité inqualifiable: les témoignages et les rapports médicaux indiquent qu'Amyot n'a eu la vie sauve qu'à cause des progrès de la science médicale», a déclaré en substance le juge Roberge.

Effectivement, les témoins ont rap-

porté que Collard avait frappé Amyot des poings et des pieds à trois occasions successives, alors qu'Amyot gisait déjà inconscient dans le stationnement de la Taverne 200, au centre-ville de Drummondville.

Pour le juge, cette explosion d'agressivité aurait pu être évitée si Collard s'était défilé et avait quitté les lieux plutôt qu'affronter Amyot. Le

qualifiant d'être dangereux, le juge estime que Collard devait être mis hors d'état de recommencer de tels actes de violence, tant pour lui permettre de se réformer que pour aviser le public de la sévérité des tribunaux devant tant de violence.

Le juge a tenu compte du fait que Collard bénéficiait déjà d'une probation quand sont survenus ces gestes, qu'il a déjà purgé cinq mois de détention préventive depuis juin et qu'il avait exprimé certains regrets lors de son témoignage devant lui.

Sans broncher

Collard a entendu la sentence sans broncher, alors qu'Amyot, qui s'est passablement remis de la multitude des blessures subies, à la suite d'un séjour de plusieurs semaines au CHU de Sherbrooke, a quitté vite la salle d'audience et n'a pas pu être joint pour commentaires.

Le juge, en plus de donner la sentence, a recommandé que Collard subisse des traitements psychiatriques pendant sa détention. Amyot et Collard étaient des amis de longue date avant ces événements: Amyot avait déjà fait entrer Collard dans la même usine que lui. Mais, il y a trois ans, Amyot avait administré une râclée à Collard et l'agaçait régulièrement pour qu'il prenne sa revanche. L'altercation du 18 juin, produite alors que les deux hommes étaient en état de boisson, est survenue à la suite de causes nébuleuses, a mentionné le magistrat hier.

Un colloque où les gens pourront se prononcer sur l'intégration

Michel RONDEAU Sherbrooke

«Ce que j'aime de ce colloque — et c'est pourquoi j'ai accepté d'y participer — c'est que les gens vont pouvoir prendre la parole et pas juste se faire «passer» l'intégration.»

M. Fernand Fournier, pédagogue oeuvrant auprès des enfants en difficulté et co-directeur du Centre d'éducation et de ressources en formation, animation et consultation, de Montréal, prononcera ce soir, à l'école Le Ber, la conférence d'ouverture du colloque régional sur l'intégration.

Il estime que ce colloque donnera l'occasion aux divers partenaires de l'éducation d'avoir une prise sur l'intégration plutôt que de la subir.

«Il y a actuellement, mesure-t-il, autant de gens qui sont pour que de gens qui sont contre l'intégration des enfants en difficulté dans les classes régulières. Curieusement, on est pour ou contre pour les mêmes raisons: on veut que les enfants reçoivent les meilleurs services. Ceux qui sont pour croient que les enfants recevront de meilleurs services en classe régulière; ceux qui sont contre croient qu'ils recevront de meilleurs services en classes spécialisées.»

D'autre part, M. Fournier croit que les résistances tiennent généralement à une mauvaise connaissance des faits. Il ajoute qu'essentiellement, la question à se poser, c'est comment faire l'intégration. «Souvent, par exemple, un professeur aura l'impression de se faire imposer l'intégration, parce qu'on ne l'a pas consulté sur la façon de faire.»

«Bien sûr, l'intégration change la façon de faire en classe et si l'enseignant doit accorder plus de temps à certains enfants, il se posera aussi la question s'il pourra performer aussi bien.»

Enfin, M. Fournier sert une mise en garde: «Un peu comme pour les ethnies qui se font de plus en plus nombreuses chez nous, il faut les intégrer, non pas les assimiler. Les assimiler, ce serait ne pas respecter leurs différences.»

Les différences, d'ailleurs, à son avis, sont même de plus en plus présentes au niveau même de la norme et bien futé, croit-il, celui qui pourrait définir «la» norme, «car on ne sait même plus c'est quoi la norme!»

Demain samedi, à l'école Le Ber, se poursuivra le colloque sur l'intégration auquel le comité de parents de la CSCS invite tous les partenaires de l'éducation de l'Estrie.

Caritas appuie le projet de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

Sherbrooke

Caritas-Sherbrooke est devenu le premier organisme à apporter publiquement son appui au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la région (CAVAC), qui doit être établi au début de l'année.

Me Normand Ratti a révélé que

Caritas désire être associé à ce projet et a félicité le procureur-chef Michel Pinard pour cette initiative.

Caritas s'intéresse depuis longtemps à la problématique des actes criminels.

Me Ratti, administrateur de cet organisme et doyen de la faculté de Droit, a dit que le CAVAC répondait

à un besoin et rendrait service à la population.

Le CAVAC de la région de Sherbrooke est présentement à la recherche d'un coordonnateur et aura un budget de 70 000 \$ l'année prochaine.

Le mandat du centre est d'apporter accueil, réconfort et soutien moral aux victimes d'actes criminels en plus de leur fournir de l'information, du support et de l'accompagnement ainsi qu'un aiguillage vers les services spécialisés.

Me Ratti a ajouté que Caritas est prêt à participer à ce projet intéressant et important.

«C'est un appui de taille», a commenté Me Pinard qui fait partie d'un comité provisoire, «à cause du rôle prépondérant joué par Caritas dans la région». Il espère que l'exemple donné par Caritas soit suivi par plusieurs autres organismes.

Nouvelle directrice à la Fondation Ste-Croix

Drummondville

La Fondation Ste-Croix de Drummondville, qui oeuvre depuis 12 ans en faveur de la qualité des soins à l'institution hospitalière du même nom, compte une nouvelle directrice générale. Le président de la Corpo-

ration, Me Jean Côté, vient en effet de confirmer à ce poste Mme Sylvie Beaulieu, qui possède un baccalauréat en relations industrielles et une expérience de trois ans comme membres du conseil d'administration d'une fondation.

FAITS DIVERS

□ Entraînement intensif en vue de l'hiver

Sherbrooke (psj) — Depuis le coup d'envoi du jeudi 7 novembre, dame

Température a multiplié et intensifié les séances d'entraînement des usagers de la route en vue de la dure saison.

De tôt matin, hier, la pluie a eu tôt fait de semer des pièges sur les routes secondaires de la région, là où la neige et la glace n'avaient pas complètement disparu.

La Sûreté du Québec de Richmond et de Sherbrooke ont dépêché des patrouilleurs sur les lieux de deux embardées qui ont causé des blessures légères à autant de conducteurs.

D'abord, vers 6 h 45, route 243, à Brompton Gore, une automobiliste a perdu le contrôle de son véhicule. Mme Antonine Longtin-Pépin venait de quitter son domicile de Valcourt pour se diriger vers Richmond quand le véhicule a quitté la route. Elle a été traitée au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul pour des blessures d'ordre mineur.

Un jeune conducteur, Nicolas St-Pierre, âgé de 18 ans, a connu le même sort, vers 7 h 45, mais à l'autre extrémité du Lac Brompton, plus précisément chemin Du Moulin, à deux pas de la route 222, quand son véhicule a dérapé pour quitter la route.

Souffrant de douleurs au dos, son transport a été assuré vers le Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul pour examens et traitements.

L'agent Tom McConnell, responsable des Affaires publiques à la SQ de l'Estrie, a souligné qu'hier matin, il y avait eu plusieurs accrochages un peu partout en région et même sur l'autoroute 10, mais sans conséquence grave.

Il faut quand même y voir là, la serre de plus en plus menaçante du démon blanc.

□ Pour la 3e fois

Un vol d'outils et d'articles de toute sorte a été perpétré au pavillon 2 du Collège de Sherbrooke, 375 rue Parc, dans l'est de la ville, dans la nuit de mercredi à hier.

La valeur des biens volés dépasserait les 3000 \$.

Il s'agit d'un troisième vol du genre perpétré au détriment du Collège en quelques jours. Le vol a été constaté de tôt matin, hier.

La police municipale enquête.

Colloque sur l'éthique des affaires

Sherbrooke

Les présidents ou vice-présidents de moyennes et de grandes entreprises, lors d'un colloque organisé par les facultés de Théologie et d'Administration de l'Université de Sherbrooke, s'interrogeront sur l'éthique des affaires.

Ce colloque, le 25 novembre, à Bromont, sera placé sous le thème «L'éthique des affaires: un problème ou un défi?». Les organisateurs invitent les dirigeants d'entreprises à se poser des questions comme «Est-il vrai que pour faire de bonnes affaires, il faut une bonne éthique d'entreprise? Ou est-ce le contraire? Est-il défendable d'offrir à ses employés des conditions inférieures de travail sous prétexte de sauver son entreprise? Un administrateur a-t-il une responsabilité face à la «moralité» de son produit?»

Après une allocution du président d'honneur, Raymond Garneau, président et chef de division de l'Industrielle Alliance, le responsable du colloque, Michel Dion, professeur de la faculté de Théologie, prononcera la conférence d'ouverture sur les facteurs qui influencent le comportement éthique dans l'entreprise. Quatre ateliers suivront et suggéreront des remises en question sur des sujets comme l'éthique individuelle ou collective, le droit tenant lieu d'éthique en affaires, l'environnement ou la rentabilité, et l'application des codes d'éthique.

QUAND
LES AUTRES TÉLÉS
HÉSITENT
À EN PARLER,
NOUS ON EN PARLE...
POUR PARLER.



À Radio-Québec, pas de place pour l'hésitation.
Nous y allons carrément, nous plongeons dans le vif du sujet, sans artifice.
Tant qu'à parler, faisons-le franchement.

Parler pour parler. Vendredi 22 h ou samedi 20 h.

Réalisation: Jacques Cholette

L'autre télé. L'autre vision.



Radio
Québec

Les produits R. Bossé choisis pour figurer sur Broadway

Gilles FISETTE

Asbestos

Une petite entreprise d'Asbestos, la compagnie R. Bossé, a été choisie parmi tous ses concurrents nord-américains pour exposer trois de ses produits, à Broadway, devant la presse spécialisée américaine.

«Je ne savais pas ce qu'était le trac. Maintenant, je le sais. Je le vis», lance Cécile Bossé, co-proprétaire de l'entreprise spécialisée dans la fabrication de portes et d'accessoires de foyer.

Et elle risque de le vivre encore quelques jours puisque l'événement attendu se tient le mercredi 20 novembre, à la galerie Muse, sur Broadway, à New York. Là, seize fabricants exposeront leurs meilleurs produits durant une seule journée. Mais

ce sera toute une journée car défileront devant eux les éditeurs et journalistes de 75 revues spécialisées en aménagement intérieur de résidence.

Une chance inouïe

«C'est en effet une chance inouïe qui se présente à nous», reconnaît Mme Bossé.

Cette chance tombe sur R. Bossé parce que, d'abord, l'entreprise est membre de la Wood Heating Alliance, une association américaine qui regroupe des fabricants et des détaillants d'appareils de chauffage au bois ou au gaz des États-Unis et du Canada, par l'intermédiaire de la Canadian Wood Energy.

Cette association américaine a décidé d'innover cette année en mettant sur pied une telle exposition, laquelle devait permettre à seize de ses membres d'accéder d'un seul coup à 75 re-

views spécialisées. Pour les portes de foyer, l'association a invité un seul fabricant: R. Bossé, d'Asbestos.

Pourquoi?

«Bien sûr, nous ne sommes pas le

seul fabricant de portes de foyer en Amérique du Nord. La concurrence est fort nombreuse. Si nous avons été choisis, c'est à cause de plusieurs raisons», explique Mme Bossé.

Et parmi ces raisons se trouvent la qualité et l'innovation. Spécialisée dans des produits haut de gamme, R. Bossé fait figure de proue dans l'industrie. Ses nouveaux produits sont

toujours attendus avec impatience et orientent souvent la mode dans ce secteur.

Les portes R. Bossé, soulignent-elles, sont réputées pour leur solidité, leur étanchéité, leur qualité et leur design, tant dans le sur mesure que dans le produit standard.

R. Bossé repose sur les talents du mari de Mme Bossé, Raymond Bossé, un ex-travailleur de la Johns-Manville qui, en 1977, a décidé de se lancer à l'aventure dans sa propre entreprise. Ferblantier, habile artisan, il se lance dans la fabrication de portes de foyer, à la suite de demandes formulées par des clients.

Aujourd'hui, la petite entreprise de cinq personnes exporte la majeure partie de sa production vers les États-Unis. Au Canada, R. Bossé est connu au Québec, en Ontario, dans les Maritimes et, bientôt, dans l'ouest.

«Si le gros de nos affaires se passent aux États-Unis, c'est sans doute parce que personne n'est prophète dans son propre pays», déclare Mme Bossé en indiquant que la participation à des foires industrielles, aux États-Unis, a aussi contribué à ouvrir davantage de portes là-bas qu'ici où le recrutement de clients se fait souvent de bouche à oreille.

«Nous ne rêvons pas en couleur. Mais si cette exposition nous permet d'assurer du travail à l'année longue pour tous les travailleurs, nous serons très heureux», indique Mme Bossé en déplorant que l'on néglige beaucoup l'apparence du foyer dans la décoration intérieure. A tort.



Ferblantier, habile artisan, Raymond Bossé s'est lancé, en 1977, dans la fabrication de portes de foyer.

L'insatisfaction couve aussi chez les employés de l'Auberge des Gouverneurs

Sherbrooke (GF)

Il n'y a pas que les actionnaires à afficher leur mécontentement envers l'Auberge des Gouverneurs. La soixantaine d'employés de Sherbrooke, aussi, déclare le conseiller syndical à la CSN, Jean-René Ré.

Après avoir rappelé le mécontentement des actionnaires à l'annonce des pertes pour le premier semestre de 1991, la démission du président du conseil d'administration et son remplacement, Jean-René Ré fait en effet part de l'insatisfaction des employés de l'établissement hôtelier de Sherbrooke.

A cet endroit, indique-t-il, le calendrier de négociation en vue du renouvellement du contrat de travail échoué depuis le 30 avril, n'est pas respecté. Même que les parties n'ont pu se parler depuis le 26 septembre.

Au printemps, les travailleurs de l'Auberge des Gouverneurs ont

quitté les Métallurgistes unis d'Amérique pour rejoindre les rangs de la CSN. Le 17 juillet, le syndicat a déposé ses demandes et a convenu d'un calendrier de négociation. Une première séance s'est tenue le 26 septembre.

«Depuis, les rencontres d'octobre et de novembre ont été annulées par la partie patronale et celles à venir sont en suspens... A l'Auberge des Gouverneurs de Sherbrooke, les employés sont très déçus de la tournure des événements, surtout que la situation qui prévalait à cette époque est bonne. Le taux moyen d'occupation des chambres pour les neuf premiers mois de l'année frôle le 50 pour cent et la salle à manger est très achalandée», soutient M. Ré.

Des assemblées générales se tiendront le mardi 19 novembre pour faire le point sur le sujet et pour évaluer les moyens à prendre afin de faire progresser les négociations, a conclu M. Ré.

Des reproches injustes et sans fondement

— Louise Cousineau, présidente de l'Île du Marais

Gilles DALLAIRE Ste-Catherine-de-Hatley

Selon Mme Louise Cousineau, présidente de l'Île du Marais, organisme sans but lucratif qui est propriétaire du marécage qui occupe l'extrémité ouest du lac Magog, les reproches adressés par M. Paul Boily aux dirigeants de cet organisme sont injustes et sans aucun fondement.

M. Boily, un des fondateurs de la Société de loisir ornithologique de l'Estrie, un des organismes représentés au conseil d'administration de l'Île du Marais, avait, il y a quelques jours, affirmé que le marécage n'est

pas suffisamment mis en valeur à cause de l'immobilisme de certains dirigeants de l'Île du Marais à qui il a reproché d'éliminer les collaborateurs qu'ils jugent trop critiques ou qui ne sont pas du même avis qu'eux et de ne pas être allés chercher toutes les subventions qu'ils auraient pu obtenir.

Mme Cousineau, qui a rappelé que le marécage appartient à l'Île du Marais depuis à peine un an, a souligné que, si l'organisme a récemment donné priorité à la mise en place de structures d'accueil, il n'a pas pour autant renoncé à faire du marécage un outil d'éducation accessible à la plus vaste

clientèle possible et qu'il a posé de nombreux gestes en ce sens.

«Nous avons construit un quai où on peut flâner et observer les batraciens, une tour d'observation coiffée d'un toit et un belvédère couvert, nettoyé les sentiers, amélioré la signalisation et installé des bancs et des poubelles. Il fallait le faire pour rendre le marécage plus accueillant, la promenade plus agréable et l'observation des oiseaux et de la faune aquatique plus facile», a expliqué Mme Cousineau qui a souligné que ces améliorations ont été très bien accueillies puisque le marécage a reçu en moyenne 50 visiteurs par jour durant l'été.

Volet éducatif

Elle a ajouté que le volet éducatif n'a pas été négligé et qu'en plus de tenir à jour l'inventaire des oiseaux qui nichent dans le marécage ou qui s'y arrêtent pendant leur migration, l'Île du Marais a commencé à inventorier les batraciens, les amphibiens et les poissons que le marécage abrite.

«Si nous n'avions rien fait, nous n'aurions pas reçu le support finan-

cier ou moral du Fonds d'environnement Shell, des gouvernements provincial et fédéral, du Service canadien de la faune, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, de l'Office de planification et de développement du Québec, de la Fondation de la faune du Québec et d'autres organismes publics et privés qui ont foi en nous et en ce que nous faisons», a-t-elle souligné.

Tout en affirmant qu'elle ne veut pas engager une polémique qui accaparerait des énergies dont elle a mieux à faire, elle a révélé que, si l'Île du Marais a refusé que M. Boily représente la Société de loisir ornithologique de l'Estrie à son conseil d'administration, c'est qu'il ne voulait pas travailler dans le même sens que le conseil d'administration, refusait de tenir compte de ses décisions et le discréditait même publiquement.

«Ce qui donne à un organisme bénévole sa crédibilité et sa force, c'est l'unité de pensée et l'unité d'action», a soutenu Mme Cousineau, ajoutant que M. Boily oeuvre au sein d'organismes bénévoles depuis trop longtemps pour ne pas savoir cela.

La MRC commande une étude sur les services policiers

Magog

La Municipalité régionale de comté de Memphrémagog a donné à la firme d'experts comptables Raymond, Chabot, Martin, Paré mandat de mener une étude sur ses besoins en matière de protection policière et le coût de la mise en place et du maintien d'un service de police régional.

L'étude qui devrait être complétée vers la fin de l'année permettra à la municipalité régionale de comté de savoir si les municipalités qu'elle regroupe peuvent être protégées aussi efficacement par un service de police régional que par la Sûreté du Québec et si la mise en place et le maintien de ce service leur coûteront moins cher que ce que leur coûteront à partir de l'an prochain les services de base fournis par la Sûreté du Québec.

La loi 145 qui entrera en vigueur le 1er janvier mais dont la validité est contestée par cinq municipalités impose aux municipalités dont la popu-

lation est inférieure à 3000 personnes l'obligation de verser une contribution de 10 cents les 100 \$ de richesse foncière uniformisée pour les services que leur fournit la Sûreté du Québec. La contribution exigée des municipalités plus peuplées est plus élevée. A Canton de Magog dont la population est de 4170 personnes, elle devrait être d'environ 20 cents les 100 \$ de richesse foncière uniformisée et le montant que le gouvernement provincial réclamera à cette municipalité l'année prochaine devrait friser les 650 000 \$.

Quant à la contribution totale des 21 autres municipalités de la municipalité régionale de comté soumises à la loi 145, elle devrait dépasser un million de dollars. Seule la Ville de Magog qui a son propre corps policier échappe à cette loi.

La municipalité régionale de comté à qui l'étude commandée à Raymond, Chabot, Martin, Paré coûtera 26 000 \$ a demandé au gouvernement de reporter d'un an l'entrée en vigueur de la loi 145.

Rouleau élu président du comité administratif de l'aéroport

Sherbrooke

Jean-François Rouleau, conseiller municipal à Sherbrooke, a été élu président du comité administratif de l'aéroport de Sherbrooke. Il succède à Bernard Tanguay, aussi conseiller municipal.

Les autres membres du comité sont Jean Perreault et Michel Carrier, conseillers à Sherbrooke, Wells Coates, du Canton de Westbury, Bertrand Landry du Canton d'Eaton, Réjean Laliberté, représentant de la Société de développement de la région de Sherbrooke, Michel Routhier, commissaire industriel du Haut-St-François, Jacques Théberge, représentant de la Chambre de commerce de l'Estrie et Gilles Boulanger,



Jean-François Rouleau, représentant des usagers. Le représentant de la MRC de Sherbrooke sera nommé éventuellement.

30 vols élucidés à la suite de l'arrestation de trois jeunes

Pierre MAILHOT Arthabaska

La Sûreté du Québec, district d'Arthabaska, vient d'élucider une trentaine de vols à la suite de l'arrestation de trois jeunes d'âge mineur.

Ce coup de filet réussi à la suite d'une enquête serrée qui durait depuis trois semaines a permis aux agents de la Sûreté du Québec et à leurs collègues des sûretés municipales d'Arthabaska et de Victoriaville de récupérer une multitude d'objets totalisant plus de 30 000 \$.

Selon les informations obtenues, les événements se sont précipités à la suite de l'arrestation d'un premier individu demeurant à Arthabaska.

Cette première opération a permis aux policiers d'arrêter ses deux complices quelques heures plus tard. Les trois garçons d'âge mineur, deux demeurant à Arthabaska et l'autre dans la région montréalaise, seront référés incessamment au directeur de la protection de la jeunesse.

Les trois individus opéraient depuis un an et visitaient surtout les résidences en construction et les commerces. Et, malgré la récession, les trois jeunes voleurs conservaient la majorité des objets volés.

Même si les perquisitions ne sont pas encore terminées, les policiers ont quand même réussi à récupérer énormément de matériel car il leur a fallu deux camionnettes pour ramasser les objets volés. Parmi le matériel volé, les policiers ont récupéré deux motoneiges et plusieurs outils de construction.

ski-doo

METROLITHO inc

Imprimeurs, lithographes, conception graphique

Le service **PHARMAPRIX**

3 E

LA PRÉVENTION DU CRIME, ÇA COMMENCE AVEC VOUS

LES UNTEL SONT PARTIS EN VACANCES. ILS ONT OUBLIÉ NEUF (9) MESURES PRÉVENTIVES. IDENTIFIEZ-EN SEPT (7) ET PARTICIPEZ À NOTRE CONCOURS.

Faites en sorte qu'en votre absence votre domicile ait l'air occupé...

Ne laissez pas de clés dans la boîte aux lettres, le pot de fleur, sous le tapis...

Demandez à une personne de confiance de ramasser votre courrier, dépliants publicitaires, etc...

Suspendez toute livraison de lait, journaux, etc.

Ne laissez pas sur votre porte une note indiquant la date de votre départ et la durée de votre absence.

Laissez une ou deux lumières allumées.

Assurez-vous que toutes les portes et fenêtres sont bien verrouillées y compris celles du garage et de la remise.

Évitez de laisser, en votre absence, des objets de valeur ou d'importantes sommes d'argent.

Avisez vos voisins de surveiller votre résidence en votre absence.

Demandez à une personne de confiance de tondre votre pelouse, haies, fleurs, etc...

Ne laissez pas d'évidence de l'absence d'un animal domestique (laisse, niche abandonnée).

ACTI ON PRÉVENTI ON

CONCOURS

Prix du concours:
Méritez-vous un téléviseur couleur 14"

Question:
Identifiez sept (7) mesures préventives

- 1 _____
- 2 _____
- 3 _____
- 4 _____
- 5 _____
- 6 _____
- 7 _____

Nom: _____

Prénom: _____

Âge: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Code Postal: _____

Tél.: _____

Tirage le 20 décembre à CHLT radio au 25 Bryant

Faire parvenir votre réponse à:
PRÉVENTION DU CRIME
CHLT RADIO 63
25, RUE BRYANT
SHERBROOKE (QUÉBEC)
J1H 3Z5

N.B. Règlements disponibles en écrivant à l'adresse ci-dessus mentionnée

La Tribune

Lire La Tribune n'a jamais été aussi excitant

3000 points offerts cette semaine dans La Tribune

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant: 10861893

Sinon, composez sans frais, le 1-800-563-8688

CLUB Multi points

LA MAISON DU CUIR LA MAISON DU CUIR LA MAISON DU CUIR A MAISON DU CUIR

OUI! NON! OUI! OUI! OUI!**SUPER LIQUIDATION DE****CUIR****JAMAIS VUE!**RÉDUCTIONS SUR TOUTE
LA MARCHANDISE**40% 50% 60%****PRIX PLUS BAS
QUE LE
MANUFACTURIER****PLUS
VASTE
CHOIX****DES PRIX QUI
VONT
FAIRE JASER!**

PROCUREZ-VOUS
1, 2 MÊME 3
MANTEAUX AVEC CES PRIX
FOUS, FOUS, FOUS, FOUS!

BLOUSON
DE SUÈDE **79\$**

JUPES
DE SUÈDE **54⁰⁰\$**

SUPER MANTEAUX ^{3/4}
CUIR D'AGNEAU

pour hommes,
femmes

Rég. 572\$

349\$

LA MAISON



(vêtements)

5382, Kennedy Sud,
Rock Forest

864-4323

LA MAISON DU CUIR LA MAISON DU CUIR LA MAISON DU CUIR LA MAISON DU CUIR

La hausse de taxes ne devrait pas être importante à Richmond

Guy MARCHAND Richmond
Les taux de taxes foncières et spé-

ciales seront bien sûr modifiés afin de tenir compte de la nouvelle évaluation des propriétés qui entrera en vi-

gueur en 1992, et les contribuables de la ville de Richmond ne devraient pas subir une hausse importante de leur

compte de taxes. C'est ce qu'a indiqué le maire de la ville de Richmond, Marc-André Mar-

tel, lors de la lecture de son rapport sur la situation financière de la municipalité.

«L'année 1992 se verra une année de transition difficile pour les municipalités qui mettront en force le nouveau partage des responsabilités proposé par la réforme Ryan. Malgré ces réaménagements fiscaux et l'augmentation constante du coût de la vie, nous tenterons de minimiser l'augmentation des taxes foncières, de valeur locative, de secteur et d'aqueduc pour la prochaine année. Cependant, la taxe de vidanges devra être ajustée», a expliqué le maire Martel.

Pour en revenir au nouveau rôle d'évaluation foncière et de valeur locative qui entrera en vigueur dès le 1er janvier prochain, il semble bien que certains contribuables verront leur compte de taxes augmenter dépendamment de l'accroissement de la valeur que de leur propriété.

pour équilibrer les opérations financières de l'année 1991, laissant un surplus non affecté de 442 426 \$.

«Pour ce qui est des prévisions quant à l'exercice financier de l'année en cours, elles laissent entrevoir un surplus d'opérations d'environ 200 000 \$, à moins que des déboursés imprévus viennent bouleverser les prévisions des dépenses normales pour la balance de l'année en cours», a noté le maire de Richmond.

Parmi les projets d'importance qui pourraient voir le jour en 1992, le maire a fait état de l'aménagement du parc Gouin en centre d'interprétation de la nature, des berges de la rivière St-François, et des parcs et espaces verts de la municipalité. Au domaine industriel, on envisagera la possibilité de construire un troisième motel industriel afin de doter la municipalité de nouveaux locaux destinés à l'usage de petites entreprises.

Coaticook ne dépassera pas un «niveau raisonnable»

Normand MORIN Coaticook

«Nous sommes convaincus que si les taxes sont maintenues à un niveau raisonnable avec des services comparables aux autres municipalités, les gens seront attirés vers Coaticook

pour y vivre et y investir.»

Ainsi s'exprimait le maire André Langevin lors de la première assemblée régulière du conseil de la ville de Coaticook après campagne électorale.

Dans son rapport sur la situation financière de la ville, M. Langevin a aussi rappelé que sur un budget de

plus de 10 000 000 \$ en 1990, la Ville a pu disposer d'un surplus de 323 702 \$.

Par ailleurs, au cours de cette assemblée, les élus municipaux se sont prononcés favorablement pour la formation du Comité touristique permanent de la MRC. Ils suggéraient aussi que le comité fasse partie de la

Corporation de développement économique.

En plus de l'assermentation des membres du nouveau conseil, on a procédé à l'élection du pro-maire pour les quatre prochains mois, soit le conseiller Roger Charron.

Maurice Mongrain prétend qu'Edward Hardy ne remplit pas toutes les conditions d'éligibilité

Gilles DALLAIRE Austin

Edward Hardy, qui a été élu conseiller par la peau des dents dans le district 4 d'Austin le 3 novembre, n'a peut-être pas et même probablement pas respecté toutes les conditions que doit respecter une personne qui aspire à un poste de maire ou de conseiller.

Tel est l'avis de Me Maurice Mongrain que M. Hardy a défait par seulement six voix.

Me Mongrain a rappelé hier que toute personne ayant un intérêt direct ou indirect dans un contrat dont une municipalité est partie ne peut pas

être membre du conseil de cette municipalité.

«M. Hardy prétend que c'est son épouse, Rosalind, qui est propriétaire de la firme Services sanitaires Edward Hardy à qui la municipalité d'Austin a confié tout récemment l'enlèvement des ordures ménagères. Il a pourtant signé lui-même l'offre de services que cette firme a présentée à la municipalité», a-t-il expliqué.

Il a ajouté que M. Hardy a perdu toute crédibilité depuis que, l'an dernier, cinq infractions au règlement municipal qui régit la construction à Austin ont été relevées lors de l'agrandissement d'un casse-croûte appartenant à son épouse. «Les travaux

ont été exécutés sans qu'aucun permis de construction ne soit délivré par l'inspecteur des bâtiments, et les fondations ne respectent pas les normes édictées par la municipalité», a-t-il souligné, affirmant que la présence de M. Hardy au conseil municipal minera la crédibilité de la municipalité.

Me Mongrain qui, en 1987, a été élu dans le district 5 a posé sa candidature dans le district 4 quand M. Rock Côté, représentant de ce district, a décidé de ne pas solliciter un autre mandat.

M. Hardy était candidat pour la quatrième fois. Il avait précédemment subi la défaite deux fois aux

maines de M. Raoul Petitclerc et une fois aux mains de M. Arthur Bryant.

M. Hardy a affirmé être convaincu qu'il a le droit d'être conseiller, n'ayant plus aucun intérêt dans la firme Services sanitaires Edward Hardy.

«Toutes les actions de la compagnie appartiennent maintenant à mon épouse et à ma fille. Je ne suis d'ailleurs plus le président de la compagnie depuis le 5 octobre. Je n'en suis qu'un employé», a-t-il expliqué.

Il a ajouté qu'il est prêt à défendre son droit d'être conseiller devant un tribunal mais que, si un magistrat juge qu'il n'a pas le droit de l'être, il se pliera à sa décision.

Etats financiers

Les derniers états financiers datés du 31 décembre 1990 indiquent des revenus de l'ordre de 2 832 032 \$ et des dépenses de 2 562 492 \$, pour réajuster le surplus accumulé à 707 426 \$. 265 000 \$ ont été prélevés

ERRATUM

Dans l'annonce d'Arlington Sports parue le 13 novembre, nous aurions dû lire:

SACS A BOTTES DYNASTAR

Rég. 299⁹⁹ LIQUIDATION **12⁹⁹**

1 PIÈCE SUNALP
Rég. 299⁹⁹ LIQUIDATION **99⁹⁹**

CORRECTION

Dans notre circulaire de cette semaine, section «RABAIS DU PROPRIÉTAIRE» l'article suivant aurait dû se lire:

SACS À ORDURES pour la cuisine GLAD Rouleau 24 **1 29**

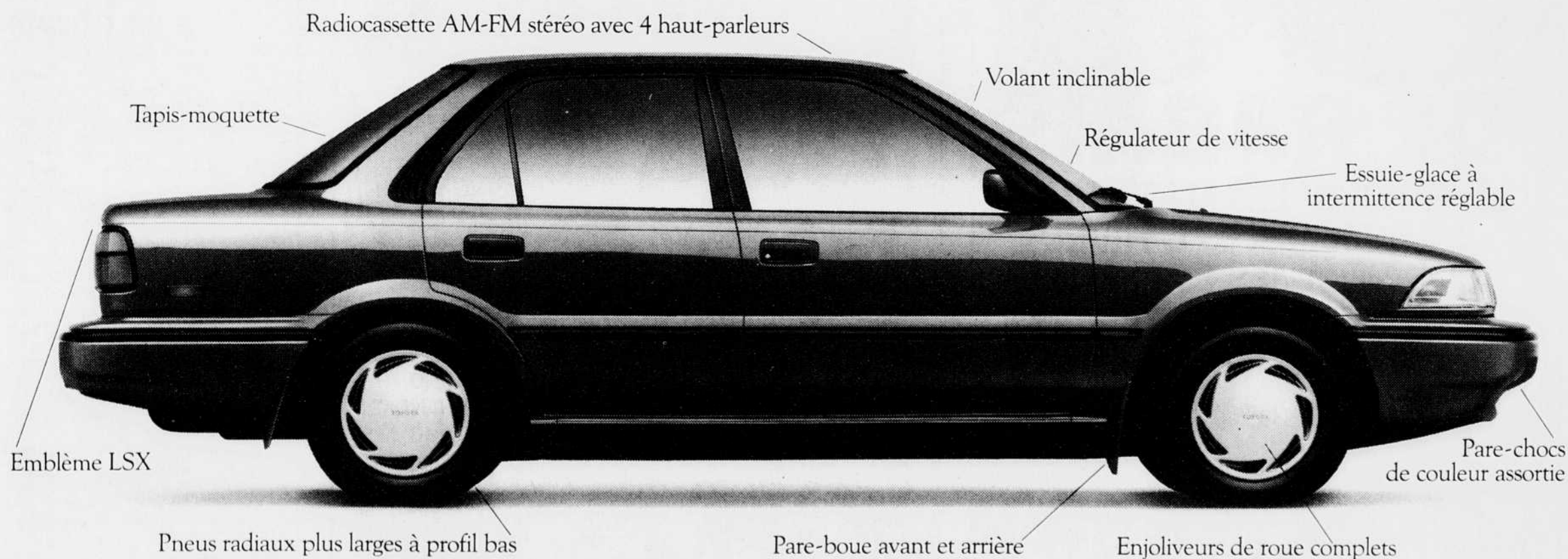
Nous sommes désolés de cet inconvénient.

IGA 35547
Hudon et Deaudein ltée

La Corolla LSX 1992.

Que signifie le "X"?

690 \$* en valeur extra-exceptionnelle!



La Toyota Corolla, proclamée le «meilleur véhicule construit au Canada» trois années consécutives,† ajoute à sa valeur déjà extra-exceptionnelle avec la nouvelle Corolla LSX. La LSX c'est... une longue liste de caractéristiques d'équipement en option et une panoplie de caractéristiques en équipement de série. Résultat: des centaines de dollars en valeur ajoutée. Tout ça fait partie de la promesse du mieux-faire de Toyota. Faites l'essai de la Corolla LSX chez un concessionnaire Toyota près de chez vous le plus tôt possible.



*1 540 \$ d'équipement en option pour 850 \$. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre. Selon le PDSE ou l'évaluation du fabricant pour ces caractéristiques. †D'après l'Association des journalistes automobile du Canada 1989, 1990, 1991.

© Marque officielle © Association olympique canadienne 1987

Morgentaler en Cour suprême une troisième fois

Helen BRANSWELL Ottawa (PC)

Le docteur Henry Morgentaler devra comparaître en Cour suprême une troisième fois.

Le plus haut tribunal du pays a annoncé hier qu'il entendra l'appel de la Nouvelle-Écosse à l'encontre d'un jugement rendu par la Cour d'appel de cette province en juillet dernier, relativement à la clinique d'avortement du médecin à Halifax.

Loi invalidée

La décision en question acquiescissait le Dr Morgentaler de 14 chefs d'accusation de pratique d'avortements illégaux à sa clinique, ouverte un an plus tôt. La décision du plus haut tribunal provincial invalidait également la Loi sur les services médicaux de Nouvelle-Écosse, qui interdisait la pratique d'avortements en clinique privée.

Parce que la loi avait été adoptée juste avant l'ouverture de la clinique du Dr Morgentaler à Halifax, son avocate, Anne Derrick, avait fait valoir qu'elle visait spécifiquement sa clinique.

Le tribunal avait donné raison au médecin montréalais, en affirmant que le gouvernement fédéral a seul l'autorité d'imposer des restrictions aux services d'avortement, et qu'une loi provinciale interdisant les cliniques d'avortement privées était donc ultra vires.

La Nouvelle-Écosse soutiendra au contraire en Cour suprême que la Loi des services médicaux n'est pas

ultra vires parce que la santé est de compétence provinciale, a fait savoir un porte-parole du ministère du Procureur général.

Morgentaler déçu

Le Dr Morgentaler s'est dit déçu d'apprendre que la Cour suprême avait décidé de rouvrir le dossier. «Je croyais que la question était réglée, qu'il était clair que l'avortement n'est pas de la compétence des provinces», a-t-il commenté, en entrevue, de Toronto.

Vider la question?

Même s'il ne peut dire ce qui a poussé le tribunal à accepter d'entendre l'appel - la Cour suprême ne donne pas ses motifs - le médecin espère que le tribunal entend ainsi vider la question de l'avortement une fois pour toutes et établir clairement que les provinces n'ont pas le droit de faire obstacle à l'offre de services d'avortement aux femmes.

Mais selon un porte-parole de la Coalition Campaign Life de Halifax, l'annonce de la Cour suprême signifie que la cour ne considère pas la Loi des services médicaux comme une législation frivole et une attaque personnelle contre le Dr Morgentaler.

La province invoquait la nécessité d'empêcher la privatisation d'une série de services médicaux allant de la liposuction à la mammographie - et pas seulement de l'avortement.

Le Dr Morgentaler, défenseur de longue date du libre-choix des femmes en matière d'avortement, a six cliniques à travers le pays.

Les acheteurs du SkyDome ont 22 ans pour régler la facture totale

Suzanne DANSEREAU Toronto (PC)

Après un an de négociations, le

gouvernement de l'Ontario est enfin parvenu à vendre son SkyDome dans lequel il avait injecté 380 millions \$. Mais les acheteurs ont 22 ans pour régler la facture totale.

Le ministre de l'Économie, M. Floyd Laughren, a annoncé hier les termes d'une complexe entente de principe que le gouvernement ontarien, actuel propriétaire, a conclue

avec un consortium de huit entreprises privées en vue de l'achat du stade. Parmi ces entreprises, on retrouve Coca-Cola, Impériale Ltée, Ford Canada et la chaîne de magasins d'alimentation Loblaw Ltée, qui font déjà partie du Dome Consortium Investments Inc.

En vertu de l'entente, qui devrait être signée fin janvier, les acheteurs acceptent de verser un montant de 110 millions \$ en argent comptant dès la vente, et 270 millions \$ en obligations participantes non garanties.

La dernière échéance de ces obligations est de 22 ans, et le paiement du montant principal — 270 \$ millions — doit commencer dans 16 ans.

Concrètement, cela signifie que le gouvernement ontarien recevra 110 millions \$ pour le stade mais qu'il n'aura le 270 millions \$ que dans 16 ou 22 ans. Le gouvernement devra donc se passer des intérêts qu'il aurait pu recevoir de l'acheteur s'il lui avait prêté les 270 millions \$ pour ces 16 ou 22 ans.

Si on calcule des taux d'intérêts de 10 pour cent, cela signifie que le gouvernement perdrait en 1992, alors que la dette du SkyDome pourra être réduite de 380 à 270 millions \$, une somme de 27 millions \$.

Les acheteurs peuvent toujours, s'ils le souhaitent, rembourser le gouvernement avant cette échéance.

Alors que le gouvernement devra accuser un manque à gagner en intérêts, le consortium ne paiera que 60 pour cent des livres mouvements de trésorerie, c'est-à-dire la différence entre les profits et le paiement d'intérêts.

L'an dernier, ce montant s'établissait à 1 million \$.

C'est donc dire que, si on prenait les chiffres de l'an dernier, et qu'on y appliquait l'entente d'hier, le gouvernement ontarien aurait perdu 30 millions \$ en intérêts alors qu'il n'aurait reçu que 600 000 \$ du consortium privé.

L'avantage, pour le gouvernement, c'est qu'il se débarrasse de l'engagement qu'il a pris lors de la construction du stade en 1985 de payer toutes les dettes.

Les contribuables ontariens perdront peut-être des intérêts importants pendant 22 ans, mais ils sont assurés qu'après cette échéance, ils n'auront plus un sou à payer.

Ce qui a inspiré au ministre Laughren les commentaires suivants: «Je ne crois pas que l'ancien gouvernement a fait une bonne chose lorsqu'il a acheté le stade. Mais compte tenu de la situation, l'entente que nous rendons publique aujourd'hui est avantageuse pour les deux parties. Elle permettra aux contribuables de se libérer du fardeau de la dette attribuable à l'exploitation du SkyDome, et à la province de recevoir une somme considérable».

Des immigrantes besognent pour à peine 1 \$ de l'heure

Toronto (PC)

Un syndicat d'ouvriers du vêtement a dénoncé hier les pratiques de certains manufacturiers de vêtements canadiens, qui combattent la récession sur le dos des immigrantes en les faisant travailler à la maison pour des salaires de misère.

Une étude de 30 travailleuses chinoises de Toronto a montré qu'on les payait à peine 1 \$ de l'heure pour du travail effectué à domicile, a révélé Mme Alexandra Dagg, de l'Union internationale des ouvriers et ouvrières du vêtement pour dames, qui représente quelque 1 200 travailleurs à travers le Canada.

La loi oblige les employeurs ontariens à payer un salaire minimum de 6 \$ l'heure.

En plus, selon Mme Dagg, les femmes qui ont fait partie de l'étude travaillent de longues heures et n'ont droit à aucun des avantages sociaux habituels et ne touchent pas de paye de vacances.

Chrétien s'engage à supprimer la TPS sur les livres

Edmonton (PC)

Le leader libéral Jean Chrétien s'est engagé, hier, à supprimer la TPS sur les livres, s'il forme le prochain gouvernement. Mais il la conservera sur plusieurs autres produits et services, a-t-il précisé.

«Il est idiot d'affirmer en même temps qu'il faut investir sur les cerveaux de nos enfants et qu'il faudrait une taxe sur l'éducation», a déclaré M. Chrétien au cours d'une tribune radiophonique.

Des neuf personnes à qui il a répondu, une seule a posé une question sur la constitution. Elle voulait connaître son opinion sur les assemblées constituantes.



Lorsqu'on a entrepris la construction du SkyDome en 1985, le coût ne devait pas dépasser 60 millions \$. Mais le coût total du stade a rapidement grimpé, avec l'ajout d'un hôtel et d'un centre de conditionnement physique. En 1991, son coût se situait à 580 millions \$.

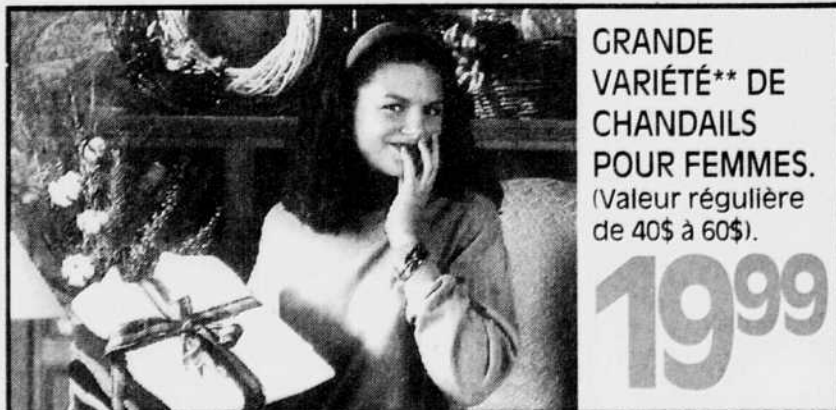
«**VITE,**
L'HIVER S'EN VIENT!»

VENDREDI 15 ET SAMEDI 16 NOVEMBRE

30%
DE RABAIS
SUR TOUS* LES MANTEAUX
ET ENSEMBLES D'HIVER
POUR HOMMES ET FEMMES.

ET SUR TOUS* LES MANTEAUX
ET ENSEMBLES D'HIVER POUR
ENFANTS, VOUS OBTENEZ UN

RABAIS DE
35%



GRANDE
VARIÉTÉ** DE
CHANDAILS
POUR FEMMES.
(Valeur régulière
de 40\$ à 60\$).

19⁹⁹



VASTE
SÉLECTION**
DE CHANDAILS
POUR HOMMES.
(Valeur régulière
de 69,99\$).

24⁹⁷

VOUS ÉCONOMISEREZ 100% Toutes les heures,
PEUT-ÊTRE MÊME samedi, vous
pourrez gagner la
valeur de votre achat!

* À l'exception des articles "Super Aubaine", de la boutique "Le Château" et du rayon liquidation. ** Varie selon le magasin.

Super Aubaine

LE CHOIX QU'ON
LES PRIX QU'ON



■ RÉGION DE MONTRÉAL: Jean-Talon Est, Place Versailles, Place Alexis Nihon, Carrefour Laval, Centre commercial Pont-Viau, Galeries des Sources, Galeries Lachine, Place Lasalle, Châteauguay, Place Longueuil, Promenades St-Bruno, Mail Champlain ■ HULL: Galeries de Hull ■ OTTAWA: Bayshore Shopping Centerr ■ QUÉBEC: Galeries Charlesbourg, Place Ste-Foy ■ SOREL: Boul. Fiset ■ SHERBROOKE: Place Belvédère ■ TROIS-RIVIÈRES: Centre commercial Les Rivières

82/32 - Prix en vigueur les vendredi 15 et 16 novembre 1991.